



LOTO 2025 – REGLEMENT DU JEU

Article 1 - Le loto est organisé par le ROTARY Club de Bois-Colombes, Colombes, La Garenne-Colombes, le 29 mars 2025, au profit des associations locales qu'il soutient. Il se jouera avec des cartons au nom du ROTARY (au recto) et validés par un tampon à date (au verso). Tout autre carton sera considéré comme nul.

Article 2 – Déroulé du loto

Le loto se déroulera de la façon suivante :

- **Une première période**, jouée avec des cartons jaunes, sera composée de **5 parties**. Chaque partie donnera lieu à l'attribution de 5 lots. Chaque lot sera attribué en cas de ligne complète sur un même carton.
- Suivra un **entracte** de 20 minutes pendant lequel seront mis en vente des cartons de couleur rose valables pour les seuls tirages de la seconde période
- **Une seconde période**, jouée avec les cartons roses, sera composée de **3 parties**.
La première partie donnera lieu à l'attribution de 3 super lots. Chaque lot sera attribué en cas de deux lignes complètes sur un même carton.
La seconde partie donnera lieu à l'attribution d'un premier gros lot dès l'annonce d'un carton plein.
La troisième partie donnera lieu à l'attribution d'un super gros lot dès l'annonce d'un carton plein

Article 3 – Accès au loto

Toute personne adulte acquittant le prix d'entrée de 20 euros pourra jouer à ce jeu de hasard et participer aux tirages des deux ou de l'une des périodes. Contre son droit d'entrée, le joueur / la joueuse se verra remettre 4 cartons de couleur jaune qui ne pourront être utilisés que pour les tirages de la seule première période. Il / elle pourra acquérir des cartons supplémentaires au prix de 5 euros le carton. Les cartons de la seconde période de couleur rose seront mis en vente lors de l'entracte aux prix suivants :

- Prix par 3 cartons : 20 euros
- Prix unitaire : 8 euros

Les enfants accompagnés de leurs parents peuvent également jouer. L'entrée est gratuite pour les enfants âgés de moins de 12 ans.



LOTO 2025 – REGLEMENT DU JEU

Article 4- Le gagnant doit se signaler dans la seconde qui suit la sortie du dernier numéro qui vient de le faire gagner, la main levée et en criant très fort « quine » (pour une ligne gagnante en première période, deux lignes en seconde période) ou « **carton plein** », en fonction de l'annonce faite en début de partie par l'animateur. S'il le fait avec retard, après que le numéro suivant ait été annoncé, il ne pourra prétendre avoir gagné le lot.

Article 5- Le dernier numéro tiré doit impérativement figurer sur la ou les lignes gagnantes, du ou des gagnants, sous peine de nullité.

Article 6- En cas d'ex aequo, les gagnants seront départagés par le numéro d'ordre figurant en bas, au centre, en dessous du cadre comportant les trois lignes. Le plus petit numéro d'ordre recevra le lot prévu, les autres gagnants recevront chacun un lot de consolation.

Article 7- Toute carte gagnante ne pourra faire gagner d'autres lots jusqu'à la fin de la partie. Elle rentrera à nouveau dans le jeu à la partie suivante.

Article 8- Ne démarquez pas avant d'y avoir été invité par l'animateur, les réclamations éventuelles ne seront pas recevables.

Article 9 - Les résultats obtenus par un joueur seront validés et soumis au contrôle de l'équipe organisatrice.

Article 10- Tout litige sera réglé par l'équipe organisatrice qui désignera en son sein un « juge de paix ».

Article 11- Une fois le contrôle effectué et le lot remis, aucune plainte ne sera recevable.

Article 12- Les gagnants ne peuvent prétendre échanger leur lot contre un autre.

Article 13- Toute personne souhaitant quitter la salle de jeu temporairement (exemple : fumeurs) se verront appliquer sur la main la marque d'un tampon leur permettant de rentrer à nouveau.

Article 14- Toutes les cartes sont la propriété du ROTARY et devront rester sur les tables, à la fin de l'après-midi.

Article 15- Le fait de participer à ce loto implique l'acceptation pure et simple de ce règlement.

Il est strictement interdit de fumer ou « vapoter » dans l'enceinte de la salle de jeu. Des contrôles de sécurité pourront être mis en place à la demande des autorités et/ou de la salle du Centre Charlemagne de Bois-Colombes où se déroulera le loto.